Création d'entreprise : plusieurs aides pour vous lancer !

Entrepreneuriat - Management

Date

02 mai 2024

En Région wallonne, il existe de nombreuses aides et plusieurs structures de soutien quand on souhaite créer une entreprise ou s'installer comme indépendant. En voici quelques-unes classées en fonction de leur objectif...

1. S'informer

Le **1890** *(https://www.1890.be)* est la porte d'entrée régionale pour informer et orienter les entrepreneurs ainsi que toute personne souhaitant entreprendre en Wallonie. Vous avez des questions ? Vous pouvez y obtenir des réponses via le site web, par téléphone (1890), par mail ou lors d'un rendez-vous individuel avec un conseiller.

Pour aller plus loin dans l'accompagnement, **Wallonie Entreprendre** *(https://www.wallonie-entreprendre.be/fr/)* propose un soutien complet à chaque étape du développement de votre entreprise : de la création à la croissance, du développement à l'international jusqu'à la transmission.

Les **Carrefours et Cités des métiers** *(https://www.cdmetiers.be)* sont également à votre disposition pour vous (ré)orienter, vous aider à acquérir de nouvelles compétences ou vous renseigner sur la création d'entreprise. Leur objectif : vous permettre d'arriver au bon endroit, au bon moment.

Enfin, à l'échelle locale, les **Agences de Développement Local** *(https://www.uvcw.be/developpement-local/ressources/art-5338)* constituent aussi une excellente source d'informations pour soutenir votre projet entrepreneurial.

2. Faire l'étude de son projet de création d'entreprise

Plusieurs organismes sont actifs pour vous former et/ou vous aider à structurer et évaluer la viabilité de votre projet de création d'entreprise. On peut notamment citer : le programme « **Je monte ma boite** *(https://www.ifapme.be/jemontemaboite)* » de l'IFAPME, l'accompagnement proposé par les **SAACE** *(https://www.starterwallonia.be)* pour les chercheurs d'emploi ou encore le **Service développement économique de l'UCM** *(https://ucmliege.be/conseils-et-services/ucm-services/developpement-economique)*.

Ces services sont généralement gratuits ou proposés à moindre coût, grâce aux chèques-entreprises conseils ou aux chèques-formation *(https://www.cheques-entreprises.be/)* pour la création d'entreprise.

3. Tester son projet de création d'entreprise

Pour tester votre activité et vérifier que votre offre correspond bien aux besoins de vos clients, il est possible de le faire tout en limitant les risques.

Pour les porteurs de projet ayant le statut de chercheur d'emploi, des dispositifs comme le test en **SAACE** *(https://www.starterwallonia.be/)* ou la mesure **Tremplin-indépendants** *(https://www.onem.be/citoyens/chomage-complet/pouvez-vous-travailler-pendant-le-chomage-/pouvez-vous-exercer-une-activite-independante-a-titre-accessoire-pendant-votre-chomage-dans-le-cadre-de-lavantage-tremplin-independants-)* permettent d'expérimenter votre projet de création d'entreprise tout en conservant vos allocations de chômage.

Pour les salariés (minimum mi-temps), il est possible de démarrer son entreprise en tant qu'**indépendant complémentaire** *(https://www.belgium.be/fr/economie/entreprise/creation/independants/complementaire)*. Quel que soit votre statut, vous pouvez également facturer vos produits ou services via une entreprise partagée, comme SMART, AMPLO ou DIES.

4. Aider au financement de son projet et à son lancement

On peut notamment citer les solutions de financement de « **Wallonie Entreprendre** *(https://www.wallonie-entreprendre.be/fr/financements)* » (garantie bancaire et prêt subordonné en cas d'acceptation d'un crédit par une banque, montages financiers), **W-Alter** *(https://www.w-alter.be)* (pour les projets coopératifs ou d'économie sociale) et le dispositif **Airbag** *(https://www.leforem.be/citoyens/aides-financieres-creation-activite-independant-airbag.html)* (soutien financier en cas de lancement comme indépendant à titre principal). Ces aides sont soumises à l'acceptation d'un dossier. Une motivation supplémentaire de faire l'étude de son projet !

Même en ce qui concerne les aides au lancement, **ayez toujours une attitude entrepreneuriale**. Informez-vous sur les conditions d'octroi, prenez contact avec la/les structure(s) de référence (rendez-vous individuel, séances d'information, etc.) et faites vos choix en autonomie en fonction de votre projet et de votre statut.

Bonus : des webinaires gratuits

Pour faire le tour complet des possibilités, **participez à un webinaire gratuit** consacré à cette thématique : "Naviguez vers le succès entrepreneurial : Les aides essentielles pour vous lancer *(https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=Oz7Uh4xaKUmiHeKet__qflf9NME48W5DkhI4V0r6LflUMUU4UFVDUVhVU0pCRTdKTVNCT1BZMk9MMC4u)* ". Le lien pour participer aux webinaires sera envoyé aux personnes inscrites *(https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=Oz7Uh4xaKUmiHeKet__qflf9NME48W5DkhI4V0r6LflUMUU4UFVDUVhVU0pCRTdKTVNCT1BZMk9MMC4u)* .



(https://www.ifapme.be/jemontemaboite/blog)